

| | |
|--|-------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2016/019 Paraphe : <i>FS</i> |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/014</i> | |

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-deux mars deux mille seize, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/03/2016

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : SIGNORET F ; DUGARD Y ; BOUILLON J ; MALVAUX A ; ETIENNE P ; COURVOISIER CLEMENT F ; GODART O ; ADAM C ; BESANCON T ; CORNEILLE JP ; LESUEUR P ; MANCEAUX C ; MATHIAS F ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; PIC JY ; SOUDANT G

Représentés : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à Mme LESUEUR Patricia.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ARTS DES CHAMPS

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau Communautaire ;

Vu l'avis remis par la commission Sport, Culture et Vie associative le 10 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE d'attribuer une subvention à l'association LES ARTS DES CHAMPS ;

Objet : Organisation du Festival Jeunes Talents « Boulé aux Bois et cordes » - juillet 2016

Budget présenté en dépenses : 12 995 €

Montant de la subvention : 1 500 € avec possibilité de complément en fin d'année

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 30/10/2016.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET